

Journées d'étude de la COPMA des 11/12 septembre 2018 à Bienne

La participation, un gage de qualité – mettre à profit les marges de manœuvre

Rapport sur les Journées d'étude

Peter Dörflinger, Président de l'APEA d'Appenzell Rhodes-Extérieures

Qu'en est-il de la perception de la fonction de protection publique du point de vue des personnes concernées et quelles actions potentielles en découlent pour les spécialistes ?

En sa qualité de président de la COPMA, *Guido Marbet* a ouvert les Journées d'étude en présentant le domaine d'application de la participation dans la protection de l'enfant et de l'adulte, de l'ordonnance à la gestion de mesures. "Tout le monde parle de ma vie, mais c'est moi qui la vis." Voilà l'accroche utilisée par *Diana Wider*, secrétaire générale de la COPMA, pour introduire l'événement.

Dans sa présentation "Participation, implication, concours, contribution, codétermination, autodétermination - Les formes de participation dans le travail de protection de l'enfant et de l'adulte", *Urs Vogel* a posé les bases juridiques, ainsi que celles du travail social en vue des présentations suivantes. Partant du droit fondamental programmatique (art. 6 CF) selon lequel toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société, il s'est attardé sur le droit d'être entendu (art. 29 CF), les niveaux de participation (degré de réalisation de l'autodétermination), ainsi que les prérequis nécessaires (connaissances, know-how/compétence d'action, volonté). Se référant à Stefan Schnurr, il a conclu que: la participation n'est pas un cadeau des autorités, curateurs ou d'autres acteurs de l'Etat social, mais constitue une condition structurelle des prestations sociales axées sur les personnes.

Le film "La qualité du point de vue des personnes concernées", réalisé sur mandat de la COPMA, met en scène deux personnes concernées et deux professionnels externes. Ils ont répondu aux questions suivantes à l'attention de l'assistance: Comment ai-je vécu la collaboration, qu'est-ce qui était difficile pour moi, qu'aurais-je souhaité? Les messages personnels adressés aux collaborateurs des APEA et curateurs (impliquer davantage les enfants, considérer les personnes concernées comme des sujets et non pas comme des objets ou « cas ») ont interpellé le public.

Martin Stucky a donné un aperçu de l'approche du travail du "pair aidant" comme forme de participation. Les pairs sont des experts par expérience. Ils peuvent contribuer à une alliance professionnelle digne, d'égal à d'égal, et se considèrent comme des « bâtisseurs de ponts » et non pas comme des concurrents aux professionnels. Un bon travail de "pair" décharge les professionnels et renforce les personnes concernées dans leur cheminement personnel pour passer des crises aux perspectives.

Dans le cadre de quatre brefs exposés, des chercheurs ont présenté les résultats (partiels) de leurs projets dédiés au point de vue des personnes concernées par les procédures de protection de l'enfant et de l'adulte.

- *Anne Parpan-Blaser*: "J'ai le sentiment d'être entre de bonnes mains" – Résultats de la recherche sur le langage simplifié dans la protection de l'adulte. Le point de départ d'une communication compréhensible pour les personnes concernées est la norme stipulée dans l'art. 388 al. 2 CC (les mesures des autorités doivent sauvegarder et favoriser autant que possible l'autonomie de la personne concernée) et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (participation égalitaire des personnes handicapées dans tous les domaines de la société et droit d'accès aux informations). Le retour des personnes concernées présentant de faibles compétences linguistiques et en lecture sera la plupart du temps positif lorsqu'elles utilisent des documents dans un langage simplifié. Ces derniers modifient également l'attitude et la communication verbale des acteurs. Les personnes concernées dépendent moins de l'aide d'un traducteur et se sentent plus efficaces. Les documents et informations dans un langage simplifié constituent ainsi un élément de base de la participation, mais un seul parmi tant d'autres.
- Sous le titre "La perspective des personnes concernées dans le discours (inter)professionnel", *Julia Emprechtiger* a présenté les résultats intermédiaires de ses recherches réalisées en collaboration avec *Peter Voll*. Les professionnels transcrivent la perspective de la personne concernée de manière divergente, parfois contradictoire. Pour ces constructions de la réalité, les perceptions professionnelles et personnelles – principalement échangées à un niveau informel - sont déterminantes. Il ne faut pas sous-estimer l'interconnexion de ces différentes perspectives au sein des canaux formels favorisant une réflexion systématique.
- *Clarissa Schär* s'est intéressée au thème "Comment les enfants, adolescents et parents vivent-ils les enquêtes sur le bien de l'enfant et que souhaitent-ils". Six études de cas à perspectives multiples ont constitué le point de départ de l'élaboration du manuel des processus relatif à l'enquête dialogique et systémique sur le bien de l'enfant. Les résultats de ces analyses de cas fournissent des indices précieux sur les possibilités d'améliorer la perspective des personnes concernées. En résumé, les enfants, adolescents et parents souhaiteraient les éléments suivants: appréciation et empathie, flexibilité et ouverture, neutralité et transparence, solutions et aide, compétence et diligence, engagement et temps, intégration et coopération.
- *Sara Galle* est revenue sur le passé: sous le titre "Elle a toujours été difficile", elle a présenté la perception de soi et des autres de personnes concernées par les procédures d'internement (1935-1981) identifiée sur la base des dossiers des autorités par la Commission indépendante d'experts internements administratifs. Les procédures d'internement étaient essentiellement des procédures écrites. Le monopole des dossiers revenait à l'État. Les personnes concernées n'avaient pas le droit de consulter leurs dossiers. En règle générale, elles pouvaient uniquement s'exprimer dans le cadre d'auditions sur les accusations portées à leur encontre. Cependant, la résistance était lourde de conséquences : lorsque la perception de soi divergeait de la perception des autorités, cela prouvait le manque de perspicacité des personnes concernées. Les dossiers servaient à justifier l'internement demandé et prouvaient en définitive que la personne concernée avait "toujours été difficile".

Le 2^{ème} jour, les quelque 400 participants ont chacun assisté à 3 ateliers parmi l'offre suivante:

1. Dossier de l'APEA: quel accès pour la personne concernée et pour ses proches?
(*Philippe Meier*)
2. La nomination systématique d'une personne de confiance à l'enfant placé
(*Joanna Bärtschi et Valentine Thomet*)
3. Participation et gestion financière (*Suzana Lukic et Cathy Gamblin*)
4. Possibilités et limites de la participation du conseil de famille (*Andrea Hauri*)
5. Concept de l'approche axée sur le milieu en vue d'une autodétermination contextuelle
(*Beat Reichlin et Gülcan Akkaya*)
6. Instauration de la confiance malgré des ressources temporelles limitées (*Rebekka Hölzli*)
7. Une collaboration réussie dans l'intérêt des clients (*Karin Anderer et Urs Vogel*)
8. Conditions cadres juridiques liées à la relation avec les personnes proches
(*Roland Fankhauser*)
9. Développement de la participation dans le cadre de l'intervision (*Verena Peter*)
10. Perspective des utilisateurs dans le cadre de la protection de l'enfant et de l'adulte
(*Ursula Leuthold et Regula Ruffin*)
11. Risques et effets secondaires des mandats pour cause d'inaptitude
(*Patrick Fassbind et Yvo Biderbost*)
12. Soutien à la participation dans le cadre de la procédure de protection de l'adulte
(*Luca Maranta*)
13. Le conseil en interaction systémique – Le modèle SIT (*Andreas Heim-Geiger*)

Répartis dans divers groupes de travail, les participants ont pu approfondir les contributions théoriques de la veille, appliquées à des situations concrètes liées aux procédures de protection de l'enfant et de l'adulte, et échanger leurs expériences.

Lors de la table ronde finale, *Diana Wider* a animé une discussion vive et stimulante entre Michael Allgäu (président APEA), Ignaz Heim (curateur professionnel, Président ASCP), Rachel Lutz (collaboratrice spécialisée, service d'enquêtes), Caroline Kühnlein (juge cantonale, autorité de surveillance) et Guido Fluri (président du centre d'écoute et d'assistance KESCHA). Les participants ont dressé un bilan des premières années suivant la révision du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte et discuté de thématiques telles que la culture de l'erreur, la participation et l'impact actuel de "l'initiative APEA". Le travail de la "Kesha" a été unanimement salué en tant qu'offre de soutien d'une institution externe indépendante. Sur la base du film et des exposés de la veille, les participants ont ébauché des approches d'action supplémentaires pour la conception participative des procédures et processus. Ils se sont tous accordés sur le fait que la prise de conscience et la sensibilisation ne suffisent pas à elles seules. Des ressources temporelles suffisantes, ainsi que la formation et la formation continue constituent des facteurs clés.

Pour conclure, le chemin est tracé: de l'attitude paternaliste et autoritaire prédominante du 20^{ème} siècle à la procédure la plus participative possible à l'intention et avec le concours des personnes concernées. L'APEA et les curateurs ont emprunté et empruntent cette voie. Il convient de poursuivre les efforts selon le principe directeur de la plus grande autodétermination et codétermination possible, malgré l'état de faiblesse ou la mise en danger du bien de l'enfant.

**Tous les documents des Journées d'études sont disponibles sur:
www.copma.ch > Actualités > Journées d'étude 2018**